

*L'immigration dans les communautés francophones et acadiennes du Canada et la
Partie VII de la Loi sur les langues officielles*

**Présentation de Georges Arès, président de la FCFA du Canada
Au Comité mixte permanent sur les langues officielles
6 mai 2002**

Je remercie les membres du Comité de nous avoir invités pour discuter d'un dossier relativement nouveau pour nous, mais néanmoins déterminant pour l'avenir de nos communautés francophones et acadiennes.

Soulever la question de l'immigration dans le cadre d'une étude sur la Partie VII nous semble très approprié en ce moment. Répondre au défi d'augmenter le nombre d'immigrants qui choisiront de s'établir dans nos communautés demande des efforts partagés et soutenus au niveau de la promotion, du recrutement et de la sélection, mais aussi au niveau de l'accueil et de l'intégration. La participation de plusieurs ministères et agences en plus d'une collaboration étroite avec les provinces et les territoires de même qu'une implication active des communautés francophones en situation minoritaire seront essentielles à la réussite de notre démarche dans ce domaine. Cette approche exigera des changements de paradigmes tant de la part de nos communautés que du gouvernement du Canada.

Nous avons d'ailleurs identifié l'immigration comme un des axes de développement prioritaire dans la proposition de politique de développement global que nous allons soumettre officiellement au ministre Dion dans quelques jours. Dans ce dossier comme dans certains autres, nous ne pouvons plus nous permettre d'être toujours en réaction. Les retards que nous avons déjà pris sont trop importants.

Aujourd'hui, j'aimerais vous présenter un bref aperçu de l'état de la situation et vous faire part de l'approche que nous entrevoyons utiliser pour assurer une meilleure participation des communautés francophones et acadiennes aux bénéfices culturels, démographiques et économiques de l'immigration.

Depuis une trentaine d'années, le profil démographique du Canada a considérablement changé avec l'arrivée de centaines de milliers d'immigrants et de réfugiés. Les données statistiques nous démontrent clairement que, sans l'immigration, le taux de natalité serait insuffisant pour assurer une croissance démographique au Canada. Pour les communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire, l'enjeu est capital. Avec la diminution du poids relatif des francophones partout au pays, la capacité de ces dernières à accueillir et à intégrer les immigrants ayant une connaissance de la langue française devient donc essentielle.

Le Canada compte sur l'immigration pour augmenter sa population, combler ses besoins en main-d'œuvre et en expertise technique et professionnelle. Il profite aussi de la richesse de la diversité culturelle qu'apportent les nouveaux arrivants. Jusqu'à maintenant, les immigrants sont plutôt venus enrichir les rangs de la majorité et les communautés francophones et acadiennes ont très peu bénéficié des avantages de l'immigration.

Alors que dans l'ensemble de la population canadienne, près de 20 % des résidants sont nés à l'étranger, cette proportion n'atteint même pas les 5 % dans les communautés francophones et acadiennes. Le recensement de 1996 dénombrait 970 207 personnes de langue maternelle française vivant ailleurs qu'au Québec. Ces francophones représentent 4,5 % de la population totale du pays. Par contre, les immigrants francophones qui vivent à l'extérieur du Québec ne représentent que 1 % de tous les immigrants qui se sont établis dans le reste du Canada.

Entre 1996 et 1999, 6 408 nouveaux arrivants francophones et 13 611 immigrants qui déclaraient connaître les deux langues officielles se sont établis dans les provinces autres que le Québec. Nous souhaitons que ces nombres augmentent dans les années à venir et que les nouveaux arrivants francophones puissent venir enrichir et augmenter les rangs des communautés francophones en situation minoritaire. Nous reconnaissons bien que l'immigration a un impact majeur sur l'ensemble de la vie économique, culturelle et sociale aussi bien que sur la démographie et sur le rôle que le Canada joue dans le monde. Les communautés francophones et acadiennes doivent pouvoir bénéficier, au même titre que la majorité, de cette richesse et de ce nouveau dynamisme qu'apporte l'immigration. Elles doivent l'utiliser pour élargir et renouveler l'espace francophone au Canada.

À tous égards, l'ouverture des communautés aux nouveaux arrivants et aux membres des communautés ethnoculturelles qui partagent l'usage de la langue française comporte des avantages qui vont bien au-delà des statistiques démographiques.

Parmi les bénéficiaires qui ne sont pas négligeables, on peut parler de la possibilité de :

- Recruter de la main-d'œuvre qualifiée et de l'expertise dans des domaines névralgiques pour le développement de nos communautés;
- Obtenir une plus grande reconnaissance de nos communautés sur la scène de la francophonie internationale;
- Découvrir de nouvelles façons de faire dans le respect des différences et d'une plus grande diversité culturelle.

Au cours des deux prochaines années, un plan d'action qui vise à promouvoir les communautés francophones et acadiennes à l'étranger ainsi qu'à mieux recruter, sélectionner, accueillir et intégrer les immigrants francophones qui s'établiront dans nos communautés sera articulé dans une démarche conjointe entre les communautés francophones et acadiennes, les groupes ethnoculturels francophones et le ministère de la Citoyenneté et Immigration. Le Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada - Communautés francophones en situation minoritaire qui a été mis sur pied récemment à notre demande sera responsable de cet exercice.

Lors de sa première rencontre, le comité a identifié trois volets d'intervention qui devront être abordés : la sensibilisation, l'accueil et l'intégration et la promotion, le recrutement et la sélection.

La sensibilisation

Avant d'entamer toute intervention, il faut que la francophonie canadienne comprenne pleinement les enjeux liés à l'immigration francophone au Canada. Si les communautés ne s'approprient pas la responsabilité d'agir dans ce dossier, personne ne le fera à leur place.

Traditionnellement, il est vrai que nos communautés n'ont pas accordé beaucoup d'importance à l'immigration. Nos efforts ont plutôt été consacrés à des questions de survie collective et de renforcement de nos institutions, comme le droit à la gestion de nos écoles et à la reconnaissance de nos droits linguistiques fondamentaux.

Par contre, après l'adoption de la *Loi sur le multiculturalisme* en 1988 et dans la foulée des négociations constitutionnelles de Meech et de Charlottetown, la FCFA du Canada publiait en 1991, une étude de Stacy Churchill et de Isabel Kaprielian-Churchill intitulée *Face au pluralisme*. L'un des objectifs de cette étude était d'explorer la question de la diversité culturelle et de l'accueil des nouveaux arrivants dans les communautés et les institutions des communautés francophones et acadiennes.

De plus, entre 1999 et 2001, nous avons mené une réflexion importante touchant précisément l'avenir des communautés francophones et acadiennes à l'occasion d'un processus que nous avons appelé *Dialogue*.

Cette démarche pancanadienne visait à élargir l'espace francophone en actualisant le discours et les actions de la FCFA du Canada et en réévaluant le positionnement des communautés francophones et acadiennes à l'égard des autres composantes de la société canadienne.

Bien entendu, un volet important de Dialogue a été consacré à la question de l'immigration. Dans la section *Relations avec les communautés ethnoculturelles* de son rapport intitulé *Parlons-nous!*, le groupe de travail *Dialogue* a d'ailleurs fait plusieurs recommandations reliées à la thématique de l'accueil et de l'inclusion qui s'adressent à la FCFA et à ses associations membres. Toutefois, la recommandation suivante concerne le gouvernement du Canada :

Que le gouvernement du Canada revoit ses politiques et ses programmes de langues officielles et de multiculturalisme dans le but d'en assurer une meilleure coordination et complémentarité et que la FCFA du Canada soit l'un des partenaires impliqués dans cet exercice.

En effet, les responsables des programmes de langues officielles et de multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien, même s'ils sont tous deux gérés par le même ministère et qu'ils relèvent du même sous-ministre adjoint, n'ont pas encore d'approche intégrée permettant de répondre aux besoins spécifiques des communautés raciales et ethnoculturelles francophones déjà établies. Nous souhaitons qu'un programme de sensibilisation à la diversité adapté aux réalités des communautés francophones et acadiennes soit aussi développé en partenariat avec tous les intervenants concernés.

Ce partenariat s'avérera essentiel pour le développement de communautés ouvertes et accueillantes. C'est ce que nous souhaitons devenir de plus en plus.

Il y a donc un travail important d'éducation et de sensibilisation à faire à l'intérieur de nos communautés. Lorsque des individus venant de l'extérieur du Canada choisissent de vivre dans une ville où une communauté francophone existe, ils doivent sentir que la porte leur est ouverte, que des gens avec qui ils partagent la même langue sont prêts à les accueillir dans leur collectivité, dans leurs institutions et dans les organismes qui les représentent; bref, que cette communauté francophone est aussi la leur.

Nous devons cependant pouvoir compter sur le ministère du Patrimoine canadien pour nous appuyer dans notre rôle de protéger et de promouvoir nos droits linguistiques et dans notre rôle de société ouverte et accueillante.

Capacité d'accueil et d'intégration

Le deuxième volet consiste à prendre acte de la capacité d'accueil de chacune des communautés francophones et acadiennes et à travailler à son amélioration. Cela signifie d'abord qu'il faille admettre au départ l'existence d'une asymétrie dans la capacité d'accueil des communautés francophones et acadiennes au Canada. Par capacité d'accueil, nous entendons la présence de conditions favorables à l'intégration — et non à l'assimilation — des immigrants au sein des différentes communautés. Il s'agit de créer un climat social, économique et culturel favorable à l'épanouissement des immigrants et au partage des apports inhérents à chaque culture.

Le Nouveau-Brunswick et l'Ontario ont une masse critique suffisante de francophones pour qu'il soit possible de stimuler des contacts avec les milieux d'affaires francophones et de promouvoir, auprès des autorités politiques, économiques et communautaires, des actions visant l'intégration et l'établissement d'immigrés francophones chez eux. Il ne faudra pas non plus négliger l'attrait potentiel que peuvent également représenter des villes comme Vancouver, Edmonton, Calgary et Winnipeg.

Pour la mise en œuvre de ce deuxième volet, les communautés francophones et acadiennes doivent compter sur l'appui du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, de Développement des ressources humaines Canada, d'Industrie Canada et des autres ministères et agences à vocation économique et régionale. Notons qu'au Manitoba et en Colombie-Britannique, c'est le gouvernement provincial qui est responsable de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants. Il faudra donc s'assurer de la sensibilisation et de la coopération des provinces dans cette démarche.

En ce moment, nous réalisons un projet visant, dans un premier temps, à évaluer la capacité d'accueil dans les communautés francophones et acadiennes de Moncton, Ottawa, Sudbury, Winnipeg, Edmonton et Vancouver. Ce projet permettra d'approfondir la réflexion autour d'un plan d'action en identifiant d'une part les besoins et les services existants, et d'autre part en suggérant des pistes de solution afin de permettre aux communautés d'être mieux outillées pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants.

Les immigrants dont la langue maternelle ou une des langues parlées est le français doivent pouvoir être informés de l'existence de la communauté francophone en situation minoritaire à l'intérieur de la société d'accueil où ils ont choisi de s'établir. Ils doivent aussi trouver dans ces communautés les services dont ils ont besoin pour faciliter leur établissement au Canada.

Promotion recrutement et sélection

Le dernier volet vise la promotion de nos communautés à l'étranger ainsi que le recrutement et la sélection d'immigrants intéressés à s'y établir. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que Citoyenneté et Immigration Canada, en partenariat avec les communautés, ont un rôle de premier plan à jouer dans ce troisième volet. Certaines provinces auront, elles aussi, à être sensibilisées.

Des ententes fédérales-provinciales permettant aux provinces de recruter et de sélectionner des immigrants pour leur région ont été signées dans plusieurs cas et sont en négociation dans d'autres.

Les ambassades et les consulats canadiens à l'étranger doivent être en mesure d'informer les immigrants potentiels au sujet des communautés francophones et acadiennes. Les outils de promotion nécessaires doivent être créés et largement distribués. L'accessibilité aux ambassades et aux consulats du Canada dans les pays de la Francophonie doit être réévaluée. De plus, le système de pointage utilisé pour déterminer le choix des immigrants doit tenir compte de la spécificité des communautés francophones et acadiennes.

Récemment, la Commissaire aux langues officielles vous a affirmé que l'immigration ne peut se fonder uniquement sur des critères économiques, mais qu'elle doit aussi tenir compte du tissu social et linguistique du pays. Elle vous a aussi fait part des recommandations en ce sens qu'elle a faites au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration qui étudie en ce moment le nouveau règlement qui encadrera la nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Elle suggère une modification à la structure de pointage proposée afin de reconnaître à leur juste valeur les compétences linguistiques des immigrants qui sont bilingues. De plus, à la suite de la proposition du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration d'allouer des points d'adaptabilité aux immigrants qui s'établissent dans une région où l'immigration est faible, elle recommande d' « inclure dans le règlement la possibilité de désigner une communauté de langue officielle comme une région où l'immigration est faible de manière à permettre aux immigrants dont la première langue officielle est celle de la minorité linguistique d'obtenir des points au titre de l'adaptabilité, même lorsque la région géographique n'est pas définie comme une région où l'immigration est faible ».

Nous appuyons fortement ces interventions de la Commissaire. Ses représentations illustrent clairement ce que nous voulons dire quand nous demandons de pouvoir travailler en amont plutôt qu'en aval. Il est vrai que le Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada-Communautés francophones en situation minoritaire n'a été mis sur pied que très récemment. Néanmoins, nos communautés auraient dû être consultées lors de la conception des grands paramètres de la nouvelle réglementation compte tenu de l'engagement de favoriser le développement des collectivités de langue officielle inscrit dans les objets de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Conclusion

En terminant, j'aimerais réitérer que le développement de nos communautés, pour être complet, doit se réaliser sur plusieurs axes en même temps. C'est pourquoi le renforcement de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* dans le cadre d'une politique de développement global du gouvernement du Canada à l'égard de nos communautés nous tient tellement à cœur.

L'immigration est devenue un axe essentiel de notre développement. Nous n'avons pas besoin d'attendre les nouvelles données statistiques du recensement 2001 qui seront rendues publiques au mois de décembre prochain pour le constater. Elles ne feront, à notre avis, que souligner l'urgence d'agir.

Il est cependant important de souligner à nouveau que le progrès des communautés francophones et acadiennes dans le domaine de l'immigration exigera la volonté politique, la coopération et l'appui de l'ensemble du gouvernement du Canada. C'est d'ailleurs une occasion importante pour le gouvernement d'affirmer par des gestes concrets son engagement à favoriser l'épanouissement des minorités francophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français dans la société canadienne. Je vous remercie de votre attention et j'attends vos questions avec impatience.